

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### Décision du 21 mai 2021 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2124937S

Par décision en date du 21 mai 2021, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition écologique a prononcé à l'encontre de la société OAAN CONSULTING, dont le siège social est situé 250, chemin de la Vieille Vignes, ZA Le Revol, 84240 La Tour-d'Aigues, l'annulation d'un volume de 3 134 800 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.